



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2688**

commune (s) : Mions

objet : Exploitation de la déchèterie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propriété

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011

Décision n° B-2011-2688

commune (s) : Mions

objet : **Exploitation de la déchèterie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propriété

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les missions confiées à l'exploitant de la déchèterie de Mions sont les suivantes : ouverture et fermeture du site aux horaires prévus, accueil des usagers, contrôle des règles d'accès et gestion des passages payants, conseil aux usagers et surveillance de la qualité du tri, entretien général du site, mise à disposition des contenants (bennes, casiers ou conteneurs) destinés à stocker les déchets apportés par les usagers, évacuation des déchets vers les filières de traitement indiquées par la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 et de l'article 77 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'exploitation de la déchèterie de Mions.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 32 mois. Il comporterait un engagement de commande minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC, sur la durée totale du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 septembre 2011, a classé les offres et choisi celle de la société NCI Environnement pour le marché à bons de commande d'un montant minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC, sur la durée totale du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour l'exploitation de la déchèterie de Mions et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise NCI Environnement pour un engagement de commande minimum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC, et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC sur la durée totale du marché, soit 32 mois.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 280 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.